

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le mardi 28 mars à 19h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni sous la Présidence de Madame Nicole CHEVALIER, Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq dans l'espace Pierre Desmidt à AUDRUICQ.

ETAIENT PRESENTS :

- ✦ **Délégués titulaires :** Mesdames CHEVALIER Nicole, BOURGOIS Catherine, FONTAINE Caroline, BECQUET DOMAIN Véronique, MONTUY Amandine, BEAUFILS Clotilde, RIQUEMBOURG Mireille, HANTSCHOOE Muriel, PECQUEUX-WIRQUIN Marie-Josée, BOULANGER Béatrice, DUYTSCHÉ Carole, CARON Evelyne.
- ✦ **Délégués titulaires :** Messieurs PLANQUE Olivier, COPPIN Frédéric, COUSIN Charles, MELCHIOR Frédéric, WAY Patrick, PECQUEUX Jean, MAJEWICZ Olivier, BAILLOEUIL Jean-Gabriel, VERMERSCH Guy, ROUZE Thierry, RENAULT Julien, LOUGUET Gérard, PIQUET Daniel, ENGRAND Yves, DELACRE Jacques André, MARIETTE Pierre,
- ✦ **Délégué suppléant :** Monsieur Francis LECLERCQ,
- ✦ **Délégué suppléant qui n'a pas pris part au vote :** Monsieur Benoit VANDENBAVIÈRE

ETAIENT EXCUSES :

- Délégués titulaires :**
- ✦ Madame MARTINACHE Nicole, Madame KOLODZIEJCZAK Laura, Madame BRICE Élodie, Monsieur BOCQUELET Claude, Madame DEHOUCK LHEUREUX Anne, qui ont donné respectivement pouvoir à Monsieur COPPIN Frédéric, Monsieur VERMERSCH Guy, Monsieur PIQUET Daniel, Madame BOULANGER Béatrice, Monsieur WAY Patrick
 - ✦ Monsieur BOIDIN Jean

ETAIENT ABSENTS :

- ✦ Messieurs POLLAERT Régis, TACQUET Daniel.

SECRETARE DE SEANCE

Madame FONTAINE Caroline est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE SUR LA DELIBERATION PRISE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE SUR L'ANNULATION OU LA REVISION DE REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES APRES AVIS DE LA COMMISSION DECHETS MENAGERES

Sur proposition de la commission « déchets ménagers, Spanc » et vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 8 juin 2015, le conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 24 juin 2015, de déléguer au bureau communautaire une attribution supplémentaire à savoir : « Se prononcer sur l'annulation ou la révision de redevances d'enlèvement des ordures ménagères après avis de la commission déchets ménagers ».

Madame la Présidente a informé l'assemblée que vu l'avis de la commission « déchets ménagers » réunie le 6 mars 2017, le bureau communautaire réuni le 20 mars s'est prononcé sur les situations particulières au regard de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que :

- Selon l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Les dispositions du présent article s'appliquent aux Etablissements Publics Administratifs des Communes de 3 500 habitants et plus. ».
- Le débat d'Orientations Budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une Collectivité. A cette occasion sont notamment définies sa politique et sa stratégie financière.
- Ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des Orientations Budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au Budget Primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur Collectivité.
- L'activité de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ doit être conforme aux compétences que lui ont transférées les Communes et qui figurent dans ses statuts.
- Pour ce débat d'Orientations Budgétaires, la présentation des prévisions budgétaires a été établie non pas par chapitre, mais par groupe d'actions ou compétences assurés par la CCRA.
- Cette présentation permet de prendre conscience de leur coût et de leur poids dans la fiscalité intercommunale (Fiscalité propre pour la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ).
- Compte tenu de l'absence de précisions sur le montant de la dotation globale de fonctionnement 2017 et les bases prévisionnelles, le débat sera engagé sur la base du document joint dans lequel figure des montants de DGF et de bases estimées.

Sur propositions de la Présidente et vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de retenir pour l'exercice 2017 les orientations budgétaires suivantes :

En ce qui concerne le budget principal

- Engager les dépenses nécessaires pour poursuivre la procédure en vue de l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal en 2018
- Prévoir les dépenses nécessaires pour poursuivre le soutien à la création d'entreprises et aux activités existantes
- Engager les dépenses d'études préalables au développement du parc d'activités de la porte d'opale
- Poursuivre les travaux sur le site de l'Ecopôle alimentaire, opération qui a été soutenue par l'État, la Région et le Département et dont la dernière phase est inscrite notamment au contrat de ruralité

- Prendre en compte les objectifs du schéma de développement touristique élaboré dernièrement et poursuivre le soutien au comité de promotion économique et touristique intercommunal
- Prévoir les dépenses nécessaires au fonctionnement de la mission locale sur le territoire intercommunal ainsi que la mise en œuvre d'une politique en direction des jeunes par le développement du dispositif « service civique »
- Prévoir les dépenses nécessaires pour équiper les aires de covoiturage en bornes de chargement des véhicules électriques
- Prévoir les crédits nécessaires pour l'engagement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat
- Mettre les moyens nécessaires pour poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des nageurs à la piscine intercommunale
- Poursuivre les actions de valorisation du patrimoine local
- Prévoir les crédits nécessaires pour engager les premiers travaux sur la maison rurale et pour doter la communauté d'une salle d'archives adaptée
- Prévoir les crédits nécessaires pour poursuivre l'action sociale de la communauté de communes notamment grâce à l'intervention du Centre Intercommunal d'Action Social de la Région d'AUDRUICQ en direction des bénéficiaires du RSA, des bénéficiaires du relais d'assistantes maternelles, des bénéficiaires des denrées alimentaires distribuées, des bénéficiaires des écoles de consommateurs, des bénéficiaires du service de portage de repas à domicile...
- Prévoir les dépenses nécessaires pour équiper le bâtiment de stockage du matériel intercommunal et pour compléter le parc de matériel mis à disposition des communes et de leurs associations
- Prévoir les dépenses nécessaires pour poursuivre la politique culturelle menée par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, pour assurer la communication des actions menées à l'échelon intercommunal et pour poursuivre le soutien aux activités éducatives notamment auprès des plus jeunes
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016
- Maintenir les taux d'imposition à ceux de 2016
- Contracter un emprunt de 1 Million d'euros pour l'ensemble des opérations d'investissement permettant d'alléger le virement de la section fonctionnement à la section investissement et permettant de se constituer une réserve pour le paiement futur du déploiement de la fibre numérique sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (Participation CCRA évaluée à 866 500€ - 68€ par prise x 12742 prises)

En ce qui concerne le budget Annexe Gemapi

- Prévoir une augmentation de la participation de l'institution intercommunale des waterings
- Inscrire des crédits pour la réalisation de travaux expérimentaux de défense contre la mer et visant à reconstituer le cordon dunaire du platier d'Oye
- Prévoir les dépenses nécessaires pour poursuivre la lutte contre la prolifération du rat musqué
- Prévoir les crédits nécessaires pour participer aux actions des syndicats mixtes qui agissent pour diminuer les effets des inondations et interviennent pour l'entretien des canaux du Calaisis
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

En ce qui concerne le budget annexe déchets ménagers

- Compte tenu des tonnages d'ordures ménagères brutes, emballages, déchets verts et fermentescibles, verre, encombrants collectés sur le territoire intercommunal, prévoir les crédits nécessaires pour faire face aux dépenses liées à la collecte et au traitement de ces déchets et pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux bons gestes du tri notamment auprès des plus jeunes.
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

En ce qui concerne le budget assainissement non collectif et collectif

- Prévoir les crédits nécessaires pour assurer dès le 1er janvier 2017 cette nouvelle compétence intercommunale
- Prévoir les crédits nécessaires pour exploiter les stations et les réseaux existants
- Prévoir les crédits pour réaliser une étude stratégique de développement de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal dans la continuité des travaux et des opérations qui ont été menées sur le nord de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la commune d'Audruicq.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GALILEE POUR LA TENUE DU POINT ACCUEIL ASSOCIATIONS

Il est rappelé à l'assemblée qu'en 2016, une 3^{ème} convention de partenariat a été établie avec l'association Galilée qui anime le point accueil associations.

Concrètement cela se traduit par :

- un accès pour toutes les associations de la CCRA aux services d'information assurés par le point accueil (9 associations accompagnées et une élue reçue)
- l'organisation de 2 réunions d'informations thématiques et d'échanges qui ont accueillies : 32 personnes de 22 associations différentes.

Compte tenu du bilan positif de cette 3^{ème} année, une proposition de reconduction a été présentée pour un montant équivalent à celui de 2016, soit 2300€

Vu l'avis favorable de la commission socio-culturelle du 27 février 2016 et du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler le partenariat avec Galilée pour la tenue du point d'accueil pour les associations et d'autoriser la Présidente à signer cette convention de partenariat.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FACE CALAISIS POUR LA TENUE DU POINT SERVICES AUX PARTICULIERS

Il est rappelé à l'assemblée que :

- Dans la cadre de la mise en œuvre des orientations de la démarche Territoire et Dynamiques Sociales de 2015/2016, un partenariat a été établi avec Face Calaisis pour l'ouverture d'un point services aux particuliers
- Cela se traduit par la tenue de 2 permanences par mois dans 2 lieux d'accueil de proximité (Maison Rurale, espace Dolto, dans les mairies à la demande) pour accompagner et aider les habitants dans la prévention et la résolution de difficultés quotidiennes afin de palier à des situations de précarité : précarité énergétique, exclusion bancaire, illettrisme et fracture numérique.
- Il est proposé de renouveler ce partenariat pour une année pour un coût annuel de 2800€.

Vu l'avis favorable de la commission socio-culturelle du 27 février 2016 et du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler le partenariat avec Face Calaisis pour la tenue du point services aux particuliers et d'autoriser la Présidente à signer cette convention de partenariat

ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ

Il est fait part à l'assemblée que :

- La Communauté de communes de la région d'Audruicq souhaite promouvoir le dispositif Service Civique et l'accueil de volontaires. Cela a été retenu dans la feuille de route du projet Jeunesse élaboré en 2016. La mise en œuvre de cette ambition nécessite un temps de préparation et de cadrage qui a sans doute été sous-estimé.
- L'enjeu est de pouvoir proposer un accueil de qualité pour les volontaires, en respectant le cadre du Service Civique, tout en intégrant au mieux cette pratique dans les structures concernées.
- Il est donc proposé le dispositif suivant :
 - **Soutien opérationnel dans l'émergence et la définition des missions**

Il est proposé de solliciter Unis-Cité* pour la mise en place de 2 demi-journées de formation pour les élus et les référents potentiels Service civique dans le cadre d'un projet d'accueil de volontaires sur les différentes communes. Ces demi-journées comprendront :

1ère demi-journée :

 - Formation sur le cadre légal du dispositif Service Civique
 - Informations sur les missions menées par d'autres collectivités et par Unis-Cité sur d'autres territoires

- Retours d'expériences tuteurs, élus et volontaires en Service Civique 2ème demi-journée :
 - Retour sur le diagnostic précis et identification des besoins du territoire
 - Animation et co-crédation de mission lors d'un atelier d'émurgence
- **Soutien opérationnel dans le cadre de l'intermédiation**
- Suite à ces temps d'émurgence des missions, la Communauté de Communes solliciterait Unis Cité afin de bénéficier de sa proposition d'intermédiation. Dans ce cadre, les volontaires en Service Civique pourraient être engagés sous l'agrément Unis Cité et mis à disposition de la Communauté de Commune de la Région d'Audruicq.
- Dans cette démarche d'intermédiation, Unis-Cité s'engagerait à :
 - Diffuser les offres de mission de la CCRA sur le site de l'Agence du Service Civique
 - Enregistrer administrativement les volontaires pour le versement de leur indemnisation par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et assurer la gestion administrative des jeunes (relations avec l'ASP)
 - Former les tuteurs (formation prise en charge par l'Agence du Service Civique dans le cadre d'une délégation de service public)
 - Former les volontaires, en collectif (1 journée par mois) dans le cadre de la Formation Civique et Citoyenne et de l'Accompagnement au Projet d'Avenir prévu par la loi
 - Soutenir les tuteurs durant la mission (hotline)
 - Assurer la gestion du lien avec l'Agence du Service Civique et l'ASP
 - La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et les communes volontaires s'engageraient à :
 - Définir avec l'accompagnement d'Unis-Cité Relais les missions des futurs volontaires (missions accessibles et de terrain et ne demandant pas de qualifications particulières pour 6, 7 ou 8 mois)
 - Recruter 2 volontaires minimum par mission, avec le souci de l'inclusion des jeunes éloignés, notamment les jeunes sans qualification (avec ou sans l'aide d'Unis-Cité)
 - Identifier un ou plusieurs tuteurs motivés au sein de sa structure et les inscrire à une journée de formation
 - Accueillir les volontaires, les préparer, et les accompagner tout au long de leur mission
 - Verser l'indemnité complémentaire (106,94€/mois) aux volontaires et prendre en charge les frais de transport de la journée de formation
 - Accompagner les volontaires dans leur projet d'avenir de façon individuelle (une fois par mois par le tuteur) et leur donner la possibilité de se rendre à 1 journée de Formation Civique et Citoyenne et d'Accompagnement au Projet d'Avenir par mois (organisée par Unis-Cité Relais)
 - Fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion administrative des jeunes

Sur proposition de la commission Socio-Culturelle réunie le 27 février 2017 et vu l'avis favorable et du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, Le conseil

communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce partenariat avec Unis-Cité qui se décline de la façon suivante :

- Une Mission d'appui à la définition des missions pour un coût de 1250€ (2,5 jours d'intervention)
- Une Mission d'appui au recrutement (250 € par recrutement) et de soutien dans le cadre de l'intermédiation (100€ par jeune et par mois) (sous réserve de la création effective de missions au sein de la CCRA / des communes) conditionnée par la réussite de la 1ère mission

CONFIRMATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ A LA MISSION LOCALE D'ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Il est fait part à l'assemblée que comme la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est désormais dans le périmètre de l'arrondissement de Calais, il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mission locale de rattachement afin de permettre aux services de la DIRECCTE de calculer les enveloppes financières à attribuer aux missions locales.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de confirmer son adhésion à la mission locale d'arrondissement de Saint-Omer.

PROGRAMME D'ACTIONS 2017 AU TITRE DU CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE

Il est fait part à l'assemblée que :

- Dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique établi entre la Région Des Hauts de France et le SymPaC, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de la programmation 2017.
- L'action présentée s'inscrit dans la mise des nouvelles des orientations du schéma de développement touristique ; elle se décline en 4 opérations :

1-Mise en œuvre d'un calendrier annuel de rendez-vous ayant un rayonnement au-delà des limites de la CCRA autour de la thématique « alimentation » en lien étroit avec les acteurs professionnels locaux

- printemps, « festival de théâtre à la ferme » avec la participation de 5 à 7 fermes et d'une dizaine de compagnies de théâtre amateur en avril 2017
- été « rendez-vous des p'tits loups » ateliers découverte et de cuisine à la ferme pour un public « de familles » en juillet/août 2017
- automne, « le salon la chicorée ça se cuisine » promotion des acteurs locaux de la gastronomie autour du produit « chicorée » - octobre 2017

2- « on va déguster* »

Organisation de trois temps d'échanges produits/producteurs/chefs cuisiniers pour le tout public en s'inspirant très librement d'une émission radio hebdomadaire. L'élément central sera la cuisine abordée

sous un prisme historique, sociologique et didactique. Pour chacun des temps, un produit local sera décliné : ex la fraise, la chicorée, les pommes...Il réunira un producteur local, un chef...L'histoire du produit (terroir, parcours du producteur...) sera présentée, un chef présentera une recette...dans une ambiance conviviale. Ces rendez-vous seront proposés au sein de l'Ecopôle.

3-Ré-enchanter l'alimentation

Organisation de spectacles vivants en lien avec une rencontre avec les produits, les savoir-faire sous un format volontairement différent et surprenant : le hip hop (« crazy tracteur » -Cie Racines carrées) & le chant lyrique (« Carmen Cuisine » avec La clef des champs) au sein d'un nouvel espace (La Grange) au sein de l'Ecopôle Alimentaire de la Région d'Audruicq.

4-Mémoires de cuisine

Mémoires de cuisine est un projet pluriannuel (3ans) qui sera engagé en 2017. Il a pour ambition de revisiter l'évolution de la cuisine (les plats, aliments – l'espace de la cuisine, les ustensiles – la vie sociale –place et image de la femme, les repas- depuis les années 50 jusqu'aujourd'hui. Ce projet aux multiples dimensions (création, expression...) abordera en 2017 le cadre général « historique » par le biais de la création d'une exposition (qui s'enrichira au fil des mois), de publications et d'actions culturelles associées (visites animées). Une dimension participative est donnée par la possibilité donnée au public local de s'investir dans le processus de création de la collection.

➤ Le plan de financement de ce programme d'actions est le suivant

Dépenses	Coût	Recettes	
Mise en œuvre du programme de rendez-vous par le CPETI (coordination, logistique, communication, cachets des intervenants...)	15 000€	Conseil Régional Hauts de France (CRT) 30%	6 840€
Programmation de spectacles vivants	4800€	CCRA	15 960€
Mémoires de cuisine	3000€		
Total ttc	22 800 €		22 800 €

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017 et de la commission développement économique et touristique réunie le 21 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce programme et autorise la Présidente à solliciter une aide au titre du contrat de rayonnement touristique.

PROLONGATION DES CONTRATS ECO EMBALLAGES ET VEOLIA JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2017

Il est fait part à l'assemblée que :

- En août 2011, la société Eco emballages et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq ont signé un contrat pour l'action et la performance (barème E). Ce contrat a pour objet de régir les relations techniques et financières entre Eco emballages et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq qui développe sur son territoire la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers et recycle cinq matériaux (acier, aluminium, papier – carton, plastique et verre).
- En vertu de son article 11, il est prévu que ce contrat est applicable jusqu'au 31 décembre 2016 et qu'en vertu de l'article 12 ce contrat sera prolongé, en cas de renouvellement de l'agrément d'éco emballages pour une période transitoire courant jusqu'au 30 juin 2017 au plus tard.
- Compte tenu du report de l'agrément qui portera sur la période 2018-2022, le contrat pour l'action et la performance barème E est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.
- Les périodes des contrats de reprise des matériaux étant calquées sur la durée des agréments accordés par l'État, ces contrats avaient également une date d'échéance fixée au 30 juin 2017.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer des avenants au contrat pour l'action et la performance signé avec éco emballages et aux contrats passés avec les repreneurs afin de porter la date d'échéance au 31 décembre 2017.

TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2017

Sur proposition de la Commission Déchets Ménagers réunie le 6 mars 2017 et vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les montants des redevances d'enlèvement des ordures ménagères en 2017 comme suit :

	Observations	Rappel Tarifs 2011	Rappel Tarifs 2012	Rappel Tarifs 2013	Rappel Tarifs 2014	Rappel Tarifs 2015	Rappel Tarifs 2016	Tarifs 2017 en euros	
Résidence Principale	Par personne Redevance plafonnée à 4 Personnes	92	95.84	90	95	89	92	92	
Résidence Secondaire	Forfaitaire	276	287.52	270	285	267	276	276	
Caravane sur terrain individuel	Forfaitaire	230	239.6	225	237.5	222.5	230	230	
Artisan - commerçant Services Collectivités	Tarif de base pour 60 L	119.6	124.6	117	123.5	115.7	119.6	119.6	
Conteneurs grande capacité	Tarif Forfaitaire	500 l	460.	479.2	450	475	445	460	460
		750 l	644.	670.88	630	665	623	644	644
		1 000 l	920.	958.4	900	950	890	920	920
		1 100 l	1012.	1054.2 4	990	1045	979	1012	1012
Terrains de camping autorisés ou déclarés	Par emplacement	76.6	79.84	75	79.14	74.14	76.64	76.64	

La facturation sera établie en tenant compte des dispositions édictées au règlement relatif à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2014 portant sur les modalités de paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la facturation sera établie sur une seule échéance ou par prélèvements automatiques mensuels ou à échéance.

**REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
DUES PAR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, que la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq acquitte, en lieu et place des associations caritatives à caractère intercommunal, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2017, qui leur est due.

(Ces redevances étant acquittées par la Communauté de Communes sur son Budget Principal).

**MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF A
LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Sur propositions de la commission déchets ménagers et vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'apporter des précisions à l'article 3 du règlement en vigueur sur la tarification des situations de garde alternée et à l'article 4 en cas de période d'hospitalisation.

Le règlement relatif à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères remplace et annule le règlement modifié par délibération du conseil communautaire en date du 24 juin 2015.

CROSS USEP 2017

Il est fait part à l'assemblée que :

- Le cross USEP des écoles de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq sera organisé le vendredi 28 avril à Audruicq.
- En effet compte tenu du niveau d'exigence demandé par l'Inspection de l'Education Nationale afin de respecter les dispositions en termes de sécurité, l'association Usep a souhaité organiser ce cross dans un espace clos (le complexe sportif d'Audruicq répond à cette demande) et de ne pas l'ouvrir aux parents.

Dans la continuité de ce qui a été proposé ces dernières années pour l'organisation du cross Usep des écoles de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire les dispositions suivantes :

- Prise en charge des transports des enfants ainsi que de la collation pour ces derniers
- Et d'assurer la prise en charge de l'intervention de l'association de la protection civile pour la sécurité des participants.

PRESTATION RADIO 6

Il est rappelé à l'assemblée que depuis plusieurs années, la Communauté de Communes (ses communes membres et leurs associations locales) peut faire passer 52 messages par an sur les ondes de RADIO 6 moyennant un coût de 1944 € HT (soit 2325,04 TTC).

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- reconduire cette action
- autoriser la Présidente à signer le contrat avec RADIO 6 pour une année.

OPERATION DICTIONNAIRES

Il est rappelé à l'assemblée que depuis 18 ans, la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ alloue à chaque élève passant en sixième un dictionnaire de langue.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler cette opération.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES DE SPORT MUNICIPALES UTILISEES PAR LES COLLEGES

Il est rappelé à l'assemblée que depuis plusieurs années, la CCRA verse aux Communes d'OYE-PLAGE et d'AUDRUICQ une participation financière pour les frais de fonctionnement des salles polyvalentes au prorata du temps d'occupation par les collèges.

En 2009, ces participations recalculées ont été fixées :

- AUDRUICQ : 9 620 €
- OYE-PLAGE : 6 300 €

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, le versement d'une participation 2017 de :

- 9 620 € à la Ville d'AUDRUICQ
- 6 300 € à la Ville d'OYE-PLAGE

pour les frais de fonctionnement de leurs salles polyvalentes au prorata du temps d'occupation par les collèges.

OCCUPATION DE LA MAISON RURALE : PARTICIPATIONS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DRAINAGE DE SAINTE MARIE KERQUE – PARTICIPATION DE LA 1ERE SECTION DE WATERINGUES

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ met à disposition, de façon permanente, un bureau à :

- ❖ L'Association Syndicale Autorisée de Drainage de SAINTE MARIE KERQUE
- ❖ La 1ère section des wateringues

La participation demandée en 2016 était calculée sur une base annuelle de 3 050 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la participation de l'Association Syndicale Autorisée de Drainage de STE MARIE KERQUE et de la 1ère section de wateringues à 3 150€ chacune.

REMBOURSEMENT DE FRAIS INDUITS PAR LE MONTAGE ET LE DEMONTAGE DES CHAPITEAUX

Il est rappelé à l'assemblée qu'à l'occasion de sa réunion du 27 décembre 1999, le Conseil Communautaire avait décidé de recruter au titre d'emplois complémentaires des agents de la Ville d'AUDRUICQ pour le montage et démontage des tentes de réceptions et de passer un accord avec la Ville d'AUDRUICQ pour l'utilisation du matériel de transport.

Cette dernière prestation facturée 110 € a été revalorisée en 2011 à 120 €

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la participation due par la Communauté de Communes à la Ville d'AUDRUICQ pour le remboursement de ces frais de transport calculés sur la base d'un forfait de 120 € par chapiteau (pour un montage et un démontage) à compter du 1er janvier 2017.

REMBOURSEMENT A M. JACQUES BRICOUT DE LA COTISATION ANNUELLE PAYEE A L'ORDRE DES ARCHITECTES

Il est rappelé à l'assemblée que :

- ☞ La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq emploie M. Jacques BRICOUT comme architecte vacataire. Il mène des missions de maîtrise d'œuvre pour développer les projets de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.
- ☞ M. Jacques BRICOUT, architecte de formation, est inscrit à l'ordre des architectes du Nord-Pas-de-Calais, ce qui lui permet, entre autres, de pratiquer officiellement la maîtrise d'œuvre sur des bâtiments et de disposer auprès de l'ordre d'un service de conseils sur l'ensemble des problèmes que peut rencontrer cette profession (juridiques, techniques, financiers...).

Comme les années précédentes et vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de rembourser à M. Jacques BRICOUT la cotisation annuelle qu'il paye à l'ordre des architectes.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DE MADAME CELINE DECLERCK

Il est fait part à l'assemblée que Madame Céline DECLERCK effectue un stage de 18 mois non rémunéré dans le cadre d'une formation en alternance (3 jours en situation professionnelle et 2 jours de cours) qui prépare au diplôme BPJEPS. Dans ce cadre, Madame DECLERCK est amenée à se déplacer en utilisant son véhicule personnel.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 20 mars 2017, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de rembourser à Mme DECLERCK les frais de déplacements lorsqu'elle est amenée à utiliser son véhicule personnel.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

Piscine Intercommunale

Une consultation sous la forme de la procédure adaptée a été lancée pour le remplacement des baies vitrées (côté sud) de la piscine intercommunale.

Plusieurs sociétés ont été contactées et des propositions ont été réceptionnées. Celles-ci ont été présentées à la commission « déchets ménagers, gestion et suivi des installations intercommunales, fibre numérique, accessibilité » du 6 mars dernier.

En fonction du montant des travaux et principalement des prestations proposées, le marché a été attribué à la société FLEN SECURIT de Gravelines pour un montant HT de 60 936 €. Il est précisé que seule cette société proposait la pose de volets roulants.

Pour réaliser ces travaux, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq bénéficiera d'une subvention de 80 %, qui représente 48 748.80 €, attribuée par l'intermédiaire du SYMPAC dans le cadre du dispositif TEPCV (Territoire à énergie positive et croissante verte), soit un reste à financer pour la CCRA de 12 187.20 € HT

Contrat d'assurance « prestations statutaires »

Compte tenu de notre sinistralité en 2016 en termes de maladie ordinaire, l'assureur de la CCRA (Vigreux) au titre de la couverture « prestations statutaires » nous a fait savoir qu'à compter du 1 janvier 2017 il ne nous assurait plus

Une consultation a été lancée pour le risque statutaire dans le cadre d'une procédure conjointe (CCRA-CIAS), qui permet à la collectivité d'être remboursée des salaires versés lors d'arrêts de travail des agents.

Le cabinet ARIMA a été chargé de la consultation et 5 compagnies d'assurance ont répondu à l'appel d'offres.

Le marché a été attribué à la compagnie CIGAC-GROUPAMA selon le détail suivant :

Formule de base (décès accident du travail maladie ordinaire	: taux de 1.45 %
PSE1 longue maladie, longue durée :	: taux de 1.82 %
PSE2 maternité	: taux de 0.91 %
PSE3a maladie ordinaire franchise 10 jours :	: taux de 1.43 %

Soit un taux global de 5.61 % de la masse salariale avec une date d'effet au 1er avril 2017